



Balogh E.,bréfaskipti hans og Bjarna Benediktssonar

Bjarni Benediktsson – Balogh E.,bréfaskipti hans og Bjarna Benediktssonar

Tekið af vef Borgarskjalasafnsins

bjarnibenediktsson.is

Einkaskjalasafn nr. 360

Stjórnmalamaðurinn

Askja 2-5, Örk 2

©Borgarskjalasafn Reykjavíkur

Reykjavik,
Ásvallagata 11, le 24 février

Monsieur le Professeur

E. Ba~~l~~ogh,

Secrétaire Général Perpétuel
de l'Académie Internationale
de Droit Comparé.

Monsieur le Confrère,

Me référant à votre honorée lettre du 10 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai consulté mes confrères, Messieurs les professeurs Ólafur Lárússon et le juge du Court Suprême, dr. Thórdur Eyjólfsson, et que nous avons ensemble formé un comité, ayant pour but d'assister au Deuxième Congrès International de Droit Comparé, qui aura lieu à La Haye en juillet et août de 1937.

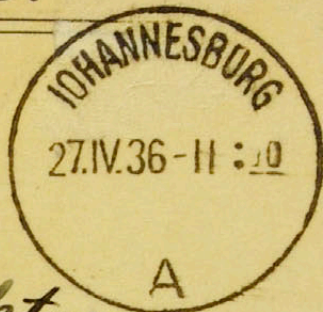
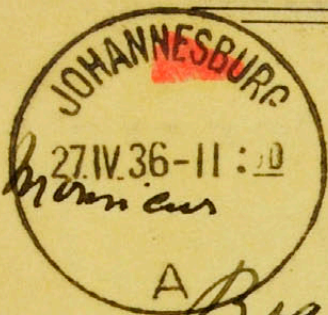
Ayant bien considéré la question, nous le croyons très improbable que les Islandais puissent présenter des rapports sur les questions que vous nous avez envoyées. Mais nous nous intéressons vivement pour votre Congrès et que l'Islande y puisse être représentée, au moins en envoyant des représentants à La Haye pour assister à la session.

Nous sommes ainsi tout à fait prêts à coopérer avec vous à ces arrangements.

Recevez, Monsieur le Confrère, mes salutations les plus distinguées.

(Bjarni Benediktsson).

POST CARD.



A Bjarni Benediktsson

professor à la faculté de droit de
l'université de

Iceland

Reykjavik
Ásvallagata 11

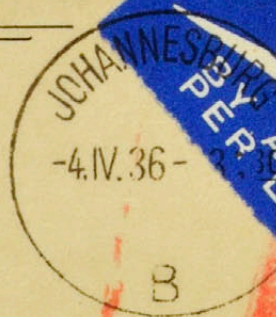
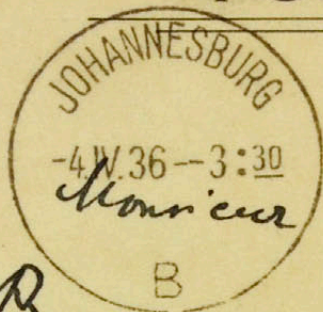
PAR AVION
BY AIR MAIL
PER LUGPOS

30. IV. 36

University of the Witwatersrand, Johannesburg.

Mon bien cher et très illustre oncle,
Je suis bien heureux de vous pouvoir communiquer
que notre Congrès marche très bien. Nous avons
déjà plus que 30 comités nationaux et de
très bons rapports. Je suis convaincu que grâce à
vos efforts nous aurons aussi quelques rapports
de votre pays traitant la question au point
de vue de droit islandais. Au mois de janvier
¹⁹³⁷ je ferai quelques courses aux pays-scandinaves
peut-être je pourrais parler aussi de vous
sur 2 leçon sur le droit comparé au pair,
français ou Allemand. Je ne veux pas d'aspect
juridique seulement mes amis. Votre dévoué et
ami et tout pour vous.
Bonne nuit d'adieu
Vostre E. Balogh

POST CARD.



Bjarni Benediktsson
professeur à la faculté de droit
de l'université de
Iceland Reykjavik
Ásvallagata 11

4. IV. 36

University of the Witwatersrand, Johannesburg.

Mon très cher et très illustre maître,
Mes mille remerciements de vos aimables lettres
du 24 février que je vous ai reçus par avion
je suis depuis votre ici professeur de droit
humain de la 30^e année notamment, l'étude
du monde juridique. Je vous prie de recommander
si vous pouvez, faire et faire faire quelques
rapports concernant. Je suis ravi de perspective
de vous voir à Pretoria. À la fin de janvier je
ferai des cours dans quelques universités des
pays scandinaves. Croys à mes sentiments
le plus dévoué
Pour à moi E. Bahr

Reykjavík 24. febr. '36.

Áttúnt: Prof. E. Balogh,
Secrétaire Général Perpetuel
De l'Académie Internationale
De Droit Comparé.

Ég hef, sambært áskoranum í breifi yðar
frá 10/X. 35, þessum prof. ílaf Þarsson
og besta réttandómara dr. Thordur Eydjólfs-
son til að ganga ásamt sjálfum mér í
nefnd til að stjórta vit la deuxièmes
Congrès international de Droit comparé
qui aura lieu à La Haye i júlí og
ágúst 1937.

Þess vegna vit álitum, að allra gætu
máli, að síðjög óhúðlegt sé, að ~~þess~~
Íslendingar hefði tekið þátt til að presentera
des rapports sur les questions, sem þeir
hefðu sént áður.

En vit höfum mikinn áhuga þess
Congrès yðar og þess, að Íslendingar geti
tekið þátt í honum a. m. k. með því
að koma til La Haye í hinum ákveðna
tíma og sitja fundir þar. Vit erum

því ^{mygja} veitir þú til að starfa með getu
svo að þæt geti: orð: 5.

Með mikilli vörðingunni

(Bjarni Benediktsson).

ACADEMIE INTERNATIONALE
DE DROIT COMPARE

La Haye.

151 bis, rue Saint-Jacques, Vème
Paris, ce 10.X.35

Cher Monsieur et très illustre Confrère,

L'Académie internationale de Droit comparé, qui tiendra son deuxième Congrès à La Haye, en Août 1937, s'occupe, dès maintenant, d'organiser, dans les différents pays, des Comités nationaux destinés à préparer les travaux dudit Congrès.

Au nom de l'Académie, j'ai l'honneur de solliciter votre précieux concours, afin d'établir un de ces Comités dans votre pays. Vous rendriez un grand service à la science juridique, en accédant à cette demande, et en groupant, à cet effet, des représentants théoriciens et praticiens du droit.

D'avance, je vous exprime toute notre reconnaissance, et vous prie d'agréer, cher Monsieur et très illustre Confrère, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général Perpétuel.

Prof. E. Balogh
(E. BALOGH)

Nous prions instamment votre collaboration

Paris I, 151 bis Rue St-Jacques

Balogh

Académie Internationale de Droit comparé LA HAYE

International Academy of Comparative Law THE HAGUE

Deuxième Congrès international de Droit comparé

L'Académie, assistée des experts, a consacré la plus grande partie de ses travaux à l'élaboration du programme et de la procédure du futur Congrès qui aura lieu, sur l'invitation du Gouvernement néerlandais, à La Haye, au Palais de la Paix, du 26 juillet au 1^{er} août 1937.

Pour la fixation du programme, il a été pris comme base de discussion la liste des questions soumises au choix des experts par M. le secrétaire général perpétuel BALOGH.

Le travail a été réparti en cinq sections présidées respectivement par M. le P^r I.-C. NABER (Utrecht), assisté par MM. les P^{rs} R.-W. LEE (Oxford), E. GENZMER (Francfort-sur-le-Mein), Albert KOCOUREK (Chicago, Northwestern), Louis MILLIOT (Alger) (1^{re} section). — MM. les P^{rs} A.-V. LUNDSTEDT (Upsala) et Mario SARFATTI (Turin) (2^e section). — M. le P^r Jean ESCARRA (Paris) (3^e section). — M. le P^r E. FABRE-SURVEYER (Montréal) et M. le juge Megalos CALOYANNI (4^e section). — M. le P^r MANLEY O. HUDSON (5^e section).

Participaient aux travaux en qualité d'experts :

MM.

- P^r E. BECK, Berne ;
M^r Alban BERTRAND, avocat, magistrat honoraire, Bruxelles ;
P^r François BOSSOWSKI, Vilno ;
P^r Louis BRAFFORT, Louvain ;
D^r Erick BRUEL, directeur de la revue *Nordisk Tidsskrift for international Ret*, Copenhague ;
M. Megalos A. CALOYANNI, ancien juge au tribunal mixte du Caire, ancien juge national grec à la Cour permanente de Justice internationale, délégué du Bureau International pour l'Unification du droit pénal, Athènes ;

Second International Congress of Comparative Law

The session of the Academy was mainly devoted to considering and settling a programme of subjects for discussion at the Second Congress which will be held, at the invitation of the Government of the Netherlands, at The Hague in the Peace Palace from 26th July to 1st August, 1937. A draft programme to form a basis of discussion was submitted by Professor Balogh. The Academy was assisted in its deliberations by a large number of distinguished lawyers from various countries whose names follow : viz.

- Prof. E. BECK, Berne ;
M^r. Alban BERTRAND, advocate and honorary magistrate, Brussels ;
Prof. François BOSSOWSKI, Vilno ;
Prof. Louis BRAFFORT, Louvain ;
D^r. Erik BRUEL, editor the *Nordisk Tidsskrift for international Ret*, Copenhagen ;
M^r. Megalos A. CALOYANNI, formerly judge in the Mixed Tribunal, Cairo, sometime national judge for Greece in the Permanent Court for International Justice, delegate of the International Bureau for the Unification of Criminal Law, Athens ;
Prof. CHOUCRI-CARDAHI, first President of the Court of Cassation of the Libanese Republic, Beirut ;
Prof. E. FABRE-SURVEYER, Judge of the Superior Court of the Province of Quebec, Montreal ;
Prof. Georges DRAGANESCO, Bucharest ;
Prof. Louis FREDERICQ, Ghent ;
M^r. John C. GARDNER, Solicitor, Stonehaven, Scotland ;
D^r. Henry G. J. MAAS GEESTERANUS, assistant legal Adviser to the International Institute of Intellectual Cooperation Paris ;

- P^r CHOUCRI-CARDAHI, premier président de la Cour de cassation de la République Libanaise, Beyrouth ;
P^r FABRE-SURVEYER, juge à la Cour supérieure de la province de Québec, Montréal ;
P^r Georges DRAGANESCO, Bucarest ;
P^r Louis FREDERICQ, Gand ;
M. John C. GARDNER, solicitor, Stonehaven, Ecosse ;
D^r Henry G.-J. MAAS GEESTERANUS, conseiller juridique adjoint de l'Institut international de coopération intellectuelle, Paris ;
P^r Erich GENZMER, Francfort-sur-le-Mein ;
P^r MANLEY O. HUDSON, Université Harvard, Cambridge, Mass. ;
P^r Xavier JANNE, Liège ;
P^r P.-W. KAMPHUISEN, Nimègue ;
P^r Fr. KLAUSING, Francfort-sur-le-Mein ;
P^r Albert KOCOUREK, Université Northwestern, Chicago ;
P^r A. LEGAL, Montpellier ;
P^r A.-V. LUNDSTEDT, Upsala ;
P^r G. MARTY, Toulouse ;
D^r Georg MELCHIOR, avocat, La Haye ;
P^r Ph. MEYLAN, Lausanne ;
P^r Louis MILLIOT, directeur général des Affaires indigènes et des territoires du sud du Gouvernement général de l'Algérie, Alger ;
P^r Paul NEGULESCO, Bucarest ;
P^r M. PHILONENKO, Bruxelles ;
P^r Christ. PRATSIKAS, Athènes ;
P^r G.-R.-V. RADCLIFFE, director of legal studies to the law society ;
P^r Mario SARFATTI, Turin ;
D^r Jacques SECRETAN, membre du service juridique du Bureau international du travail, délégué du Bureau international du travail, Genève.
P^r F.-B. STEPHENS, Auckland, Nouvelle-Zélande, Australie ;
P^r I. SULKOWSKI, Poznan ;
D^r J. ter MEULEN, directeur de la Bibliothèque du Palais de la Paix, La Haye ;
D^r Raymond WEISS, conseiller juridique de l'Institut international de Coopération intellectuelle, délégué dudit Institut, Paris ;
P^r C.-W. WESTRUP, Copenhague ;
D^r Gustav WILKE, conseiller au Ministère de la Justice du Reich, Berlin ;
D^r Ernst WOLFF, avocat, notaire, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Reich, Berlin ;
P^r B.-A. WORTLEY, Birmingham.

Les propositions de ces diverses sections ont été soumises à l'assemblée générale qui les a retenues.

- Prof. Erich GENZMER, Frankfort-on-Main ;
Prof. MANLEY O. HUDSON, Harvard University, U. S. A. ;
Prof. Xavier JANNE, Liège ;
Prof. P. W. KAMPHUISEN, Nymwegen ;
Prof. F. KLAUSING, Frankfort-on-Main ;
Prof. Albert KOCOUREK, North-Western University, Chicago ;
Prof. A. LEGAL, Montpellier ;
Prof. A. V. LUNDSTEDT, Upsala ;
Prof. ; G. MARTY, Toulouse ;
D^r. Georg MELCHIOR, advocate, the Hague ;
Prof. Ph. MEYLAN, Lausanne ;
Prof. Louis MILLIOT, director general of Native Affairs and of the Southern Territories of Algeria, Algiers ;
Prof. Paul NEGULESCO, Bucharest ;
Prof. M. PHILONENKO, Brussels ;
Prof. Christ. PRATSIKAS, Athens ;
D^r. G. R. V. RADCLIFFE, director of Legal Studies to the Law Society, London ;
Prof. Mario SARFATTI, Turin ;
D^r. Jacques SECRETAN, member of the Judicial service of the International Labour Office, Geneva ;
Prof. F. B. STEPHENS, Auckland, New Zealand ;
Prof. I. SULKOWSKI, Posen ;
D^r. Jacob ter MEULEN, director of the Library of the Peace Palace, the Hague ;
D^r. Raymond WEISS, Legal Adviser of the International Institute of Intellectual Cooperation, Paris ;
Prof. C. W. WESTRUP, Copenhagen ;
D^r. Gustave WILKE, Legal Adviser to the Ministry of Justice, Berlin ;
D^r. Ernst WOLF, avocat, formerly batonnier of the order of avocats of the Reich, Berlin ;
M^r. B. A. WORTLEY, Faculty of Law, the University, Birmingham.

The above named, with the members of the Academy, were distributed into-five sections, with the following presidents : viz.

Section I : Prof. NABER, Utrecht, assisted by Prof. LEE, GENZMER, KOCOUREK, MILLIOT. — Section 2 : Prof. LUNDSTEDT and SARFATTI. — Section 3 : Prof. Jean ESCARRA. — Section 4 : Prof. FABRE-SURVEYER and M^r. CALOYANNI. — Section 5 : Prof. MANLEY O. HUDSON.

LISTE DES QUESTIONS
MISES A L'ORDRE DU JOUR
DU PROCHAIN CONGRES

Section I (générale).

A. HISTOIRE DU DROIT.

1. La théorie romaine de la responsabilité contractuelle.
2. La théorie de l'abus des droits dans la doctrine romaine.
3. La notion du juste prix et la théorie de la lésion énorme (origine histoire comparée).
4. L'influence réciproque du droit romain et du droit anglo-saxon.

B. DROIT ECCLESIASTIQUE.

1. Les idées sociales dans le *codex iuris canonici*.
2. Les effets juridiques des fiançailles d'après le *codex iuris canonici* et les autres droits modernes.

C. ETHNOLOGIE JURIDIQUE.

1. La communauté familiale chez les Indo-européens.
2. Origine et développement de la propriété collective.
3. Les formes du mariage chez les Indo-européens.
4. Le folklore juridique.

D. DROIT ORIENTAL.

1. Le mouvement occidental des études juridiques orientales.
2. La détermination des aires d'application et l'influence des droits orientaux.
3. L'influence des systèmes juridiques occidentaux (codes, lois et jurisprudence) sur les systèmes juridiques orientaux.
4. L'influence du droit romain sur le droit musulman.
5. La responsabilité civile et pénale en droit musulman.

The programme for the Congress 1937, submitted by the Sections, was approved by the General Meeting.

Section I (General).

A. LEGAL HISTORY.

1. Roman theory of contractual liability.
2. The Roman theory of abuse of rights.
3. The notion of the just price and the theory of « *laesio enormis* » (origin and comparative history).
4. The interaction of Roman and Anglo-Saxon law.

B. ECCLESIASTICAL LAW.

1. Social ideas in the *Codex iuris canonici*.
2. The legal effects of betrothal according to the *Codex iuris canonici* and other modern systems of law.

C. LEGAL ETHNOLOGY.

1. Indo-European family communities.
2. The origin and development of collective ownership.
3. Forms of marriage among Indo-Europeans.
4. Legal folklore.

D. ORIENTAL LAW.

1. The Western movement in Oriental legal studies.
2. The determination of the spheres of application and the influence of oriental systems of law.
3. The influence of Western legal systems (codes, laws and case law) on oriental legal systems.
4. The influence of Roman law on Mohammedan law.
5. Civil and criminal responsibility in Mohammedan law.

E. PHILOSOPHIE DU DROIT.

1. La théorie du droit :
 - 1° Nature de l'Etat ;
 - 2° Souveraineté ;
 - 3° Essence du droit ;
 - a) pour le sociologue,
 - b) pour le publiciste,
 - c) pour le praticien,
 - d) pour le jurisconsulte.
2. Le devoir juridique (droits passifs. Théorie objective : Puntschart, Duguit, Lundstedt. Théorie subjective : C. K. Allen).
3. Les tendances actuelles du droit public et du droit privé (droit international, droit fiscal, droit commercial, droit constitutionnel, droit de succession, droit administratif, etc.).

F. ORGANISATION DU TRAVAIL JURIDIQUE ET QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

1. La conception (objet et but) du droit comparé dans les différents pays.
2. Les méthodes d'enseignement du droit.
3. Etude comparée du vocabulaire juridique.

Section II.

A. DROIT CIVIL.

1. Aperçu général des tendances de la théorie des contrats.
2. La responsabilité du fait des choses.
3. Les mesures prises en faveur des débiteurs pour l'exécution de leurs obligations à la suite de la crise économique (à l'exclusion des procédures commerciales).
4. La dissolution des mariages tant confessionnels que civils devant les tribunaux civils.
5. Principes généraux de la dévolution successorale.
6. Le contrat d'édition.
7. Les abus commis au moyen de la presse, de la T. S. F., du cinéma, etc., et leurs remèdes.

B. PROCEDURE CIVILE.

1. Etude comparative des preuves.

E. JURISPRUDENCE.

1. Theory of law :
 1. Nature of the State.
 2. Sovereignty.
 3. Nature of law :
 - a) for the sociologist,
 - b) for the political scientist,
 - c) for the lawyer,
 - d) for the jurist.
2. Legal duties : (Passive rights, objective theory : Puntschart, Duguit, Lundstedt. Subjective theory : C. K. Allen.)
3. Present trends in public and private law (international law, fiscal law, commercial law, constitutional law, law of succession, administrative law, etc.).

F. ORGANISATION OF LEGAL STUDIES AND QUESTIONS RELATING TO TEACHING.

1. The nature (object and end) of comparative law in different countries.
2. Methods of law teaching.
3. The comparative study of legal terminology.

Section II.

A. CIVIL LAW.

1. General survey of the tendencies of the theory of contracts.
2. Liability for damage done by chattels.
3. Measures taken for the relief of debtors in consequence of the economic crisis (excluding commercial arrangements).
4. The dissolution of marriage, religious as well as civil by civil courts.
5. General principles of succession on death.
6. Contracts relating to publication.
7. Misuse of the press, wireless telegraphy, cinema, etc., and remedies therefore.

B. CIVIL PROCEDURE.

1. Comparative study of the law of evidence.

Section III.

A. DROIT COMMERCIAL ET MARITIME.

1. L'influence des variations de la valeur des monnaies sur les rapports juridiques de caractère international.
2. Les tendances actuelles du droit des sociétés par actions en ce qui concerne :
 - a) la protection des minorités,
 - b) les droits reconnus dans la société aux différentes espèces de titres,
 - c) la réduction du capital social,
 - d) la responsabilité des actionnaires pour les fautes de gestion commises à leur instigation par les administrateurs.
3. La transformation des procédures de faillite et des mesures préventives sous l'influence de la crise économique.
4. Examen critique de l'œuvre des Conventions de Bruxelles du 25 août 1924 et du 10 avril 1926 en matière de droit maritime.
5. Les répercussions de l'économie dirigée sur les institutions de droit privé.

B. LEGISLATION INDUSTRIELLE.

1. Les méthodes de fixation des conditions de travail (relations juridiques entre employeurs et employés, contrat de travail, conventions collectives, arbitrage, magistrature du travail, etc.).

Section IV.

A. DROIT PUBLIC.

1. Le corporatisme dans l'organisation de l'Etat moderne.
2. Equilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.
3. Les relations d'ordre constitutionnel et administratif entre la métropole et :
 - a) les territoires d'outre-mer qui en sont parties composantes,
 - b) les mandats et protectorats.

Section III.

A. COMMERCIAL AND MARITIME LAW.

1. The influence of changes in the value of money on legal relationships of an international nature.
2. Present tendencies of company law relating to :
 - a) the protection of minorities,
 - b) the rights attached to different classes of shares in a company,
 - c) reduction of share capital,
 - d) liability of shareholders for each of mismanagement committed at their instigation by directors.
3. Changes in bankruptcy procedure and schemes of arrangement with creditors caused by the economic crisis.
4. A critical examination of the work of the Brussels Conventions of the 25 August 1924 and of the 10 avril 1926 relating to maritime law.
5. The repercussions of « planned economy » on the institutions of private law.

D. INDUSTRIAL LEGISLATION.

1. The methods of fixing the conditions of labour (legal relations between employers and employees, labour contracts, collective bargains, arbitration, labour courts, etc., etc.).

Section IV.

A. PUBLIC LAW.

1. « Corporatisme » in the organisation of the modern State.
2. The balance between legislative and executive power.
3. The constitutional and administrative relations between the mother country and :
 - a) overseas territories that form part of it,
 - b) mandates and protectorates.

4. Le contrôle du pouvoir central sur les activités :
 - a) du pouvoir local,
 - b) des établissements publics.
5. La responsabilité des services publics.
6. La protection légale des monuments historiques.

B. DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE.

1. Les rapports de la sanction civile et de la sanction pénale.
2. Les rapports entre magistrats professionnels et jurés ou échevins.
3. L'organisation et les attributions du ministère public.
4. L'organisation de la rééducation morale et de la réadaptation sociale des délinquants (« reclassement »).
5. Maintien ou abandon de la règle « Nulla poena sine lege ».
6. Conditions et effets de la récidive.

Section V.

1. La documentation en droit international public.
2. L'individu, sujet de droit international public.
3. Les différentes solutions données aux problèmes de multiples nationalités dans les droits anglo-américains et européens.
4. Le statut international des sociétés à but lucratif.
5. Les immunités de juridiction des Etats étrangers engagés dans des transactions privées.
6. L'application des conventions internationales par le droit national.
7. Le statut des institutions internationales de droit public en droit national.
8. Etude comparative des preuves admises devant les tribunaux internationaux.

4. The control of the central authority over the activities :
 - a) of local authorities,
 - b) of public undertakings.
5. The liability of public services.
6. The legal protection of ancient monuments.

B. CRIMINAL LAW AND PROCEDURE.

1. The relations between civil and criminal sanctions.
2. The relations between professional judges and juries or assessors.
3. The organization and functions of the public prosecutor.
4. The organization of the reformation and social readaption of delinquents (reclassification).
5. The maintenance or abandonment of the rule « nulla poena sine lege ».
6. Definition and consequences of recidivism.

Section V.

1. Documentation in public international law.
2. The individual as a subject of public international law.
3. Different solutions of the problems of multiple nationality in Anglo-american and continental law.
4. The international status of companies formed for gain.
5. The immunities of foreign States engaged in private transactions.
6. The application of international conventions by national law.
7. The status of institutions of public international law in national law.
8. Comparative study of evidence to be received by international courts.

PROCEDURE DU CONGRES

1° Dans chaque pays, les Comités nationaux choisiront les questions de la liste précédente sur lesquelles ils ont l'intention de présenter des rapports. Ils pourront en présenter sur l'ensemble des questions.

Les Comités désigneront eux-mêmes leurs rapporteurs en toute liberté.

Ces rapports, établis dans la langue nationale des auteurs, seront, autant que possible, traduits, par les soins des Comités nationaux, dans les langues principales.

Ils devront avoir environ 5.000 mots.

Ils devront parvenir à M. le secrétaire général perpétuel E. BALOGH, 151 bis, rue Saint-Jacques, Paris, V^e, avant le 1^{er} juillet 1936, en quatre exemplaires dactylographiés ;

2° Les rapporteurs généraux seront désignés à la réunion annuelle de l'Académie, en août 1936.

Ceux-ci devront remettre leurs rapports à M. le secrétaire général perpétuel E. BALOGH, avant le 1^{er} juin 1937.

Ces rapports ne devront pas dépasser 10.000 mots.

Les rapports généraux établis dans la langue nationale des auteurs seront, autant que possible, traduits dans les principales langues par les soins des Comités nationaux ;

3° Si aucun rapport spécial n'a été transmis à M. le secrétaire général perpétuel E. BALOGH, sur une ou plusieurs questions, le bureau se réserve, s'il le juge utile, de désigner lui-même un ou deux rapporteurs ;

4° La question de l'impression ultérieure des rapports et des travaux du Congrès, ainsi que celle de la langue employée pour cette publication est réservée.

L'Académie émet, toutefois, le vœu que les Comités nationaux fassent paraître les rapports spéciaux dans les revues juridiques dont ils disposent.

ADHESIONS AU CONGRES

Les adhésions au Congrès devront parvenir à M. le secrétaire général perpétuel E. BALOGH, 151 bis, rue Saint-Jacques, Paris, V^e.

PROCEDURE PREPARATORY TO THE CONGRESS

1. In each country a national committee will select from the above list the questions on which they intend to present reports. Each committee will select its own reporters. A report should not exceed 5.000 words. Four type written copies of each report should reach Prof. BALOGH, 151 bis, rue Saint-Jacques, Paris, V^e, not later than July 1st, 1936, accompanied, when possible, by translations into the principal languages.

2. The general reporters will be nominated at the annual meeting of the Academy in August 1936. They will send their reports, not exceeding 10.000 words, to Prof. BALOGH, not later than June 1st, 1937. They should be accompanied, if possible, by translations into the principal languages.

3. If no special report on any topic has been lodged with Professor BALOGH, the Academy reserves the right of nominating a reporter.

4. Without prejudice to the question of ultimate publication the Academy would welcome the publication of special reports in the Legal Reviews of the several countries.

5. Any persons wishing to take part in the Congress should communicate their intentions to Professor BALOGH.

- 1, Gallacher: A study of the N R A
- 1 Brutzkus: Economic Planning in Soviet-Russia
- 3 Ymsir höf.: Collectivist Economic Planning
- 4 - - Are Trade Unions Obstructive
- 5 Gregory, T.E.: The Gold Standard ant its future
- 6 Ohlin, Bertil: Interregional and International Trade
- 7 Heaton, Herbert : The British Way to Recovery
- 8 Deumer: Die Verstaatlichung des Kredits
- 9 Sir W.T.Layton and G.Crowther: The Study of Prices
- 10 MacGregor, A.G.: The correct Economy for the Machine Age
- 11 Coates, W.P.: The second Five-Year Plan of the U.S.S.R.
- 12 Persons, W.M.: Government Experimentation in Business
- 13 Hicks, J.R.: The Theory of Wages
- 14 Bardy, E.: Zauber der Planwirtschaft
- 15 Hayek, A.F.: Monetary Theory and the Trade Cycles
- 16 Somary, dr. Felix: Bankpolitik III. Aufl.
- 17 Myrdal, Gunnar: Kris i Befolkningsfragan
- 18 Columbia University: Economic Reconstruction
- 19 Fried, Ferdinand: Die Zukunft des Aussenhandels
- 20 Findlay, R.M.: Britain under Protection
- 21 Stamp, sir Joksh.: The Fundamental Princ. of Taxation
- 22 - - - Some Economic Factors in modern Life
- 23 Borght, R.v.d.: Finanzwissenschaft I-II
- 24 Cassan, Th.: Die Gewerkschaftsbewegung. Ihre Soziologi
und ihr Kampf

Landssíminn

SÍMSKEYTI

Eyðublað nr. 1 d.



= PROFESSOR

BJARNI BENEDIKTSSON RVÍK =



Athugasemdir símpjóna



D

Símskeyti frá

Símanúmer ritsímans:
1020: Afgreiðslan, tekið á móti símskeytum.
1044: Varðstjórnin, fyrirspurnum um símskeyti svarað.

HUSAVÍK 9/118 15W 23 10 =

Meðt. af

GÓÐFUSLEGA SENDU RAÐGERÐAR LEIÐRETTINGAR VÍÐ

ÞJÓÐSKÍPULAGIÐ ALLRA FYRSTU FERD KVEDJUR = BENEDIKT